



NON-RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**
tenue le mardi, 27 février 2018 à 19 h 30, en la salle du Conseil de
l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents la conseillère et conseillers **PIERRE DISTILIO,
CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES
LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-EDOUARD
LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur
LOUIS VILLENEUVE.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M^e
CATHERINE NADEAU, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare
la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|-----------|---|
| | 1. | <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> |
| 2018-02-143 | 1.1 | Adoption de l'ordre du jour de la séance
extraordinaire du conseil municipal du 27
février 2018 |
| N.M. | 2. | <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u> |
| | 3. | <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</u> |
| | 4. | <u>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u> |
| | 5. | <u>RÈGLEMENTS</u> |
| | 6. | <u>AFFAIRES COURANTES</u> |
| | 6.1 | FINANCES ET TRÉSORERIE |
| | 6.2 | TRAVAUX PUBLICS |
| | 6.3 | SERVICES TECHNIQUES |
| | 6.4 | LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE |
| | 6.5 | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| | 6.6 | GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES |

	6.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2018-02-144	6.9.1	Confirmation du financement pour la transaction relative à l'acquisition des terrains dans le dossier du Parc des Sommets
2018-02-145	6.9.2	Acceptation des conditions et autorisation de signature d'une convention avec le ministère du Tourisme relativement à la l'acquisition des terrains dans le dossier du Parc des Sommets
2018-02-146	6.9.3	Autorisation de paiement et engagements auprès du MDDELCC pour l'intervention en milieux humides pour la vente d'une partie du lot 2 928 587, rue Ronalds – parc scientifique Bromont
	6.10	RESSOURCES HUMAINES
2018-02-147	6.10.1	Embauche au poste de coordonnateur au développement touristique
N.M.	7.	DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE
	8.	AFFAIRES NOUVELLES
2018-02-148	8.1	
	9.	PÉRIODE DE QUESTIONS
2018-02-149	10.	LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-02-143

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2018**

**IL EST PROPOSÉ MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 27 février 2018 avec la modification suivante :

- Ajout en affaires nouvelles du sujet suivant :
 - 8.1 Participation d'un élu au Forum régional « Réduction des GES ».

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen se prévaut de la première période de questions pour savoir à quel moment aura lieu la petite fête organisée en l'honneur de l'acquisition des terrains dans le projet du Parc des Sommets.

2018-02-144

CONFIRMATION DU FINANCEMENT POUR LA TRANSACTION RELATIVE À L'ACQUISITION DES TERRAINS DANS LE DOSSIER DU PARC DES SOMMETS

ATTENDU QUE la résolution 2016-11-705 confirmait l'acceptation de la Convention de transaction (règlement hors Cour) relative au projet d'acquisition sur le massif de Bromont signée entre les parties soit : Conservation de la nature Canada (CNC), Ville de Bromont, et diverses filiales du groupe Bromont, montagne d'expériences, ci-après désigné par BME, c.-à-d. Faubourg 1792 inc., Gestion ECD, Ski Bromont.com et Immobilier Ski Bromont, et ce, pour permettre à CNC ou Ville de Bromont d'acquérir les immeubles du parc des Sommets de Bromont et devait, si elle veut exercer son option d'achat, réunir des fonds à la hauteur de 8 250 000 \$ au 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a accepté les deux conditions du vendeur pour permettre le report de l'échéance selon la résolution 2018-01-053 ;

ATTENDU QUE BME a accepté de reporter au 28 février 2018, la date d'expiration de l'offre de vente ;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'apporter les modifications requises à la convention de transaction intervenue et signée entre elles le 6 décembre 2016 pour refléter les changements reliés au report de l'échéance et la résolution # 2018-02-138 adoptée en séance extraordinaire le 12 février 2018 avait pour effet d'entériner lesdits changements ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2018, la Ville a accepté de CNC la cession de ses droits et d'obligations par la résolution 2018-02-130, elle devient donc l'acheteur ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a déjà versé, tel que convenu, la somme de 2,75 M\$ dans un compte en fidéicommiss de la notaire instrumentant de la transaction pour l'acquisition des immeubles ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont (l'acheteur) doit confirmer auprès de BME, et ce, au plus tard le 28 février 2018, 17h00 qu'elle a les fonds nécessaires pour l'acquisition d'un parc intégral et qu'elle est en mesure d'exercer son option d'achat selon les dates butoirs établies dans l'amendement à la convention, c.-à-d. :

- Signer l'acte de vente et faire le versement minimal de 3 M\$ plus les taxes applicables pour l'achat des parcelles B et C, la servitude 3 saisons et le mont Spruce, et ce, au plus tard le 3 avril 2018;

- Signer l'acte de vente relativement à la parcelle A, pour un montant de 1,5M\$ plus les taxes applicables au plus tard le 1^{er} juin 2018;

ATTENDU QU'à ce jour, malgré que toutes les sommes ne sont pas versées dans les coffres de la Ville ou dans un compte en fidéicomis de la notaire instrumentant la transaction, le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier estime que la Ville sera en position de verser 3 M\$ au plus tard le 3 avril 2018, 1,5 M\$ au plus tard le 1^{er} juin 2018, le tout plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Ville fera tout le nécessaire pour que la transaction se fasse intégralement avant le 3 avril 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer au vendeur que la Ville est en mesure d'exercer son option d'achat pour un parc intégral, qu'elle a en sa possession toutes les confirmations des contributeurs suivants, totalisant 8 944 900 \$;

- Ville de Bromont : 2 750 000\$
- Citoyens de Bromont : plus de 1 040 000 \$
- Conservation de la nature Canada : 1 500 000\$
- Ministère du Tourisme : 1 154 900\$
- Fonds du développement des territoires (MRC Brome-Missisquoi) : 100 000 \$
- Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques : 2 400 000\$.

Que le montant de 8 335 687,50 \$ pourra être affecté aux fins d'acquisition seulement.

D'autoriser la greffière et le maire à signer tous les documents reliés à la transaction.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à entreprendre les démarches pour percevoir les sommes promises par les contributeurs et donateurs en prévision des dates de transaction.

ADOPTÉE

2018-02-145

**ACCEPTATION DES CONDITIONS ET AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DU
TOURISME RELATIVEMENT À LA L'ACQUISITION DES
TERRAINS DANS LE DOSSIER DU PARC DES SOMMETS**

ATTENDU QUE le 25 février 2018, le gouvernement du Québec, représenté par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois a annoncé la contribution au projet du parc des Sommets de Bromont selon deux sources de financement :

- 1- une contribution provenant du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique, sous le Volet 3 : Appui à la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure du ministère québécois du Tourisme (MTO), pour un montant maximal de 1 589 900 \$;

- 2- une subvention provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour un montant maximal de 2,4 M\$;

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée le 29 mai 2017 en séance extraordinaire (#2017-05-344) pour le dépôt de la demande de financement au MTO ;

ATTENDU QUE la demande a été officiellement déposée le 1er juin 2017, mais que le MTO a formulé des modifications au projet soumis afin qu'il satisfasse les exigences minimales pour être jugé admissible d'un point de vue administratif ;

ATTENDU QU'une deuxième résolution a été adoptée le 5 septembre 2017 en séance ordinaire (#2017-09-670) afin de soumettre l'addenda et les documents modifiant la demande de financement déposée le 1er juin 2017 ;

ATTENDU QUE pour accéder à la contribution confirmée de 1 589 900 \$ du MTO, une convention doit être signée par la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le Programme n'exige plus que le demandeur emprunte le montant total de la subvention puisque les aides financières accordées par le MTO seront finalement versées « comptant » et non plus en service de dette sur une période de 10 ans. La convention d'aide financière reflète ce changement ;

ATTENDU QUE le MTO exige également que la Ville de Bromont s'engage avec l'aide de ses partenaires :

- à compléter le financement du projet, pour un montant total de 2 955 906 \$ selon le montage financier présenté au conseil ;
- à assurer le fonctionnement et la pérennité financière des nouveaux équipements municipaux pour une période d'au moins 10 ans, le tout conditionnellement et sous réserve du montage financier complété et confirmé, incluant la liste des partenaires reliés au montage financier ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De compléter le financement du projet, soit un montant total de 2 955 906 \$ selon le montage financier présenté au conseil et d'assurer le fonctionnement et la pérennité financière des nouveaux équipements municipaux pour une période d'au moins 10 ans, le tout conditionnellement et sous réserve du montage financier complété et confirmé.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer la convention d'aide financière et tout autre document découlant des obligations de ladite convention.

ADOPTÉE

2018-02-146

**AUTORISATION DE PAIEMENT ET ENGAGEMENTS
AUPRÈS DU MDEELCC POUR L'INTERVENTION EN
MILIEUX HUMIDES POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DU
LOT 2 928 587, RUE RONALDS – PARC SCIENTIFIQUE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire du lot numéro 2 928 587 situé à l'extrémité sud-ouest de la rue Ronalds;

ATTENDU QU'Unither Bioélectronique Inc., société par actions légalement constituée au Québec a démontré à la Société de développement économique de Bromont (SODEB), à la Ville et à la RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST (RARCE) sa volonté d'acquérir une partie du lot # 2 928 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, localisé sur la rue Ronalds et ayant une superficie approximative de 77 170 mètres carrés (830 650 pi²) au prix d'achat de 3,00 \$ le pied carré;

ATTENDU QU'une offre d'achat finale datée du 29 septembre 2017 a été entérinée par résolution du conseil # 2017-10-741 présentée à la séance ordinaire du mois d'octobre 2017;

ATTENDU QU'en contrepartie du montant de la vente du lot 2 928 587 à Unither Bioélectronique Inc., soit 2 491 950 \$ plus taxes applicables, la Ville a des engagements et des conditions qu'elle doit délivrer selon des échéances précises notamment:

- défrayer le montant de 398 900,03 \$ pour compenser l'atteinte aux milieux humides, et ce, afin d'obtenir les permis nécessaires en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Québec) ;
- prendre les engagements découlant des recommandations du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs soit d'effectuer le déboisement entre la date du 15 août et le 15 avril et d'implanter une clôture telle que décrite dans la lettre du 9 février et signée par Fernand-Jr Gaucher et André Legault ainsi qu'à respecter les dates associées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de **398 900,03 \$** au ministre des Finances pour compenser l'atteinte aux milieux humides, et ce, afin d'obtenir les permis nécessaires en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté le montant de 398 900,03 \$ et de l'affecter au paiement de la dépense.

D'autoriser le directeur général à confirmer la demande d'engagements formulés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la période autorisée de déboisement et l'implantation d'une clôture.

ADOPTÉE

2018-02-147

**EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR AU
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE le poste est vacant depuis le départ de Madame Julie Bouliane;

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste, 46 candidatures ont été reçues et qu'un comité de sélection composé de M. Richard Joyal, directeur du développement économique, de Mme Lucie Leduc, conseillère en ressources humaines et de M. Gilbert Lemieux, vice-président Ventes et Marketing du Domaine du Château-Bromont, à titre d'invité spécial, a passé des entrevues et que le choix est unanime quant à la candidate retenue;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Madame Marie Allaire au poste de coordonnatrice au développement touristique à compter du 19 mars 2017, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans et qu'elle soit assujettie à une période de probation de six (6) mois.

Que ce poste cadre soit assujetti à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

D'approuver le contrat de travail de Mme Marie Allaire, tel que soumis au soutien de présentes, et d'autoriser le maire et le directeur des finances et de l'administration à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2018-02-148

**PARTICIPATION D'UN ÉLU AU FORUM RÉGIONAL
« RÉDUCTION DES GES »**

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) organise le Forum régional *Réduction des GES, inspirons-nous pour agir!* le 16 mars 2018 à l'hôtel de ville de Longueuil;

ATTENDU QU'à travers ce Forum, le CRE Montérégie souhaite encourager les échanges et les partenariats entre les acteurs régionaux, mettre en avant les initiatives inspirantes et identifier des projets mobilisateurs que vous désirez voir se concrétiser en Montérégie au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE le coût pour la participation à la conférence est de 25 \$ par personne;

ATTENDU QUE la conseillère municipale, Claire Mailhot, a manifesté son intérêt à participer à ce Forum;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation de la conseillère Claire Mailhot au Forum régional « Réduction des GES » qui aura lieu le 16 mars 2018 à l'hôtel de ville de Longueuil.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense afin de payer tous les frais de déplacements, de repas et tous les autres frais inhérents à ce forum, pour un montant n'excédant pas 150 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la deuxième période de questions.

2018-02-149

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 19h50.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 12 mars 2018

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE